



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 19 janvier 2026 à 19 h, à la salle du conseil, située au 25, rue L'Annonciation Sud, à Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers suivants : P-Martin Duval, Fanny Frenette, Emrick Vienneau, Cyntia Gagné, Alain Otto et Sébastien Bazinet, ainsi que M. Simon Laplante, maire de la Municipalité de La Macaza.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Gilbert Therrien.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Gilbert Therrien, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alain Otto

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro A-2026-58 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2026

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Adoption du budget pour l'année 2026
- 5.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028

001/19-01-2026-A



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Travaux de réfection de la piscine municipale

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'année 2026 et tout mode de financement d'une dépense qui y est prévue ou sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

M. Gilbert Therrien, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO A-2026-58 DÉCRÉTANT ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2026

Le maire de la Municipalité de La Macaza, Simon Laplante, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du *Règlement numéro A-2026-58 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2026*.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire de la Municipalité de La Macaza, Simon Laplante, dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

002/19-01-2026-A

Procès-verbal du conseil de l’Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 ADOPTION DU BUDGET POUR L’ANNÉE 2026

La conseillère Cyntia Gagné déclare qu’il existe un conflit d’intérêts sur la présente résolution puisqu’elle occupe le poste de directrice au sein de l’organisme Carrefour Jeunesse Desjardins à qui sont dédiés des fonds prévus au budget pour l’année 2026. Par conséquent, elle s’abstient de participer aux délibérations et ne vote pas sur la présente résolution.

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du budget de l’Agglomération de Rivière-Rouge pour l’année 2026 par la directrice générale, Mme Martine Vézina, totalisant des recettes et des dépenses égales à 144 080 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Emrick Vienneau
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire et la conseillère Cyntia Gagné s’abstenant de voter:

D’adopter le budget de l’Agglomération de Rivière-Rouge pour l’année 2026, dont le sommaire ci-dessous est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante:



AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

BUDGET 2025-2026

	2025	2026	Écart	%
REVENUS:				
Quotes-parts	137 270 \$	144 080 \$	6 810 \$	5.0%
Services rendus	- \$	- \$	- \$	
Transferts				
TOTAL DES REVENUS:	137 270 \$	144 080 \$	6 810 \$	5.0%
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21 050 \$	21 050 \$	- \$	0.0%
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Brigadier	16 610 \$	17 410 \$	800 \$	4.8%
Protection contre incendie	- \$	- \$	- \$	
Protection contre incendie - Administration	- \$	- \$	- \$	
Sous-total	16 610 \$	17 410 \$	800 \$	4.8%
LOISIRS ET CULTURE				
Administration	11 530 \$	11 710 \$	180 \$	1.6%
Piscine	48 740 \$	44 940 \$	(3 800) \$	-7.8%
Parc Liguori-Gervais	28 170 \$	31 250 \$	3 080 \$	10.9%
Carrefour Jeunesse Desjardins	2 690 \$	- \$	(2 690) \$	-100.0%
Centre d'exposition de la Gare	8 480 \$	8 790 \$	310 \$	3.7%
Sous-total	99 610 \$	96 690 \$	(2 920) \$	-2.9%
FRAIS DE FINANCEMENT	- \$	- \$	- \$	
TOTAL DES CHARGES	137 270 \$	135 150 \$	(2 120) \$	-1.5%
FINANCEMENT				
Rembours. de la dette à long terme	- \$	- \$	- \$	
Affectations			- \$	
Affectations Fonds réservés	- \$	8 930 \$	8 930 \$	
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	- \$	8 930 \$	8 930 \$	
TOTAL DES DÉPENSES	137 270 \$	144 080 \$	6 810 \$	5.0%



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l’Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

Que ledit sommaire du budget pour l’année 2026, incluant celui de 2025, tel qu’illustré ci-dessus, soit publié dans l’édition locale du journal L’info du Nord Vallée de la Rouge et qu’il soit publié sur le site Web de la Ville ainsi qu’à l’entrée de l’hôtel de ville, le tout conformément à l’article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, en plus d’être transmis à la Municipalité de La Macaza pour affichage conformément au *Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l’Agglomération de Rivière-Rouge*.

ADOPTÉE

003/19-01-2026-A

5.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du programme triennal d’immobilisations de l’Agglomération de Rivière-Rouge pour les années financières 2026, 2027 et 2028 par la directrice générale, Mme Martine Vézina;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Simon Laplante
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter :

D’adopter le programme triennal d’immobilisations de l’Agglomération de Rivière-Rouge pour les années 2026, 2027 et 2028, le tout tel que requis par l’article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, dont le sommaire ci-dessous est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :



PROGRAMME TRIENNAL
D’IMMOBILISATIONS
AGGLOMÉRATION
2026-2027-2028

DÉPARTEMENT	TOTAL	2026 SUBV.TIERS		2027 SUBV.TIERS		2028 SUBV.TIERS	
LOISIRS ET CULTURE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	-	-	-	-	-	-	-

Total de nouveaux projets assumés par les citoyens	- \$
Total de nouveaux projets assumés par un tiers	- \$
	- \$

Que ledit sommaire du programme triennal d’immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 (soit la répartition des dépenses par département) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de l’Agglomération, soit dans l’édition locale du journal L’info du Nord Vallée de la Rouge, et qu’il soit publié sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge ainsi qu’à l’entrée de l’hôtel de ville, le tout conformément à l’article 474.3 de la *Loi sur la cité et villes*, en plus d’être transmis à la Municipalité de La Macaza pour affichage conformément au *Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l’Agglomération de Rivière-Rouge*.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n’est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n’est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'année 2026 et tout mode de financement d'une dépense qui y est prévue ou sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

M. Gilbert Therrien, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Sébastien Bazinet, M. Gilbert Therrien, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 04.

Gilbert Therrien
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Gilbert Therrien, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Gilbert Therrien, maire